

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

---

**N°79**

Date de Publication
<b>- 1 OCT. 2018</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>1 OCT. 2018</b>
Date de la convocation
<b>17 septembre 2018</b>

**Présents :**

Mmes FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

**Pouvoirs :**

Mme BERTRAND à Mme le Maire  
Mme BREZZO à M. SIEPEN  
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC  
Mme FOURETS à Mme MATEO

**Absente :**

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Finances communales. Budget principal. Décision Modificative N°2.**

---

A la demande de Madame le Maire, monsieur CHAIX expose à ses collègues que le budget primitif 2018 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 26 mars 2018.

Cette décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif. Elle tient compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Elle est équilibrée en dépenses et en recettes et par section, comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>95 500.00€</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>95 500.00€</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>686 400.00€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>686 400.00€</b>

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative N°2 du budget principal exercice 2018 telle que détaillée en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mme SIMONIAN – M. LION, PIANEZZE

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,  
Danielle MILON

